

Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Division des projets urbains  
303, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ET

Arrondissement Le Sud-Ouest  
Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine  
815 Bel-Air, 1er étage  
Montréal (Québec) H4C 2K4

## PAR COURRIEL

Mardi 24 novembre 2020

Monsieur Marc-André Lapointe, analyste  
Office de consultation publique de Montréal

**Objet : Réponses aux questions des participants - séance de questions et réponses -  
Consultation publique sur l'école et les équipements collectifs dans Griffintown**

---

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les réponses aux questions transmises par courriel le 13 novembre dernier.

### 1. Objet : La sécurité des enfants traversant la rue de la Montagne

*« On peut lire dans la documentation : Le CSSDM envisage ce nouvel équipement scolaire implanté dans le quartier de Griffintown comme une « école de marcheurs ». Est-ce que l'Arrondissement prévoit s'attaquer au problème de la circulation élevée de camions de fret à proximité (rue de la Montagne) pour la sécurité de nos enfants? Devra-t-il y avoir un brigadier ? »*

**Réponse :** Le réaménagement des rues actuellement en cours dans le quartier aura un impact sur la mobilité dans le secteur. À moyen terme, l'ensemble du réseau de camionnage devra être revu dans le secteur Griffintown. Également, l'Arrondissement travaillera avec ses partenaires pour mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants qui se rendront à l'école, dont potentiellement l'embauche de brigadiers.

### 2. Objet : Le stationnement automobile dans le secteur Griffintown

*« The number of high-rise building in Griffintown is increasing and the streets are being narrowed-down. It is becoming very difficult to find parking for visitors/delivery. Are there any plans to build accessible parking lots to reduce this problem? Multi-level parking under parks seems to be a nice option. Has this been considered ? »*

**Réponse :** Un mandat d'étude portant sur la mutualisation des espaces de stationnement hors rue, soit le partage d'espaces de stationnement entre différents types d'usagers dans le secteur Griffintown, a été donné à l'OBNL Jalon mtl pour l'analyse des opportunités sur le territoire. Les résultats de cette démarche seront présentés début 2021, lors d'une séance d'information.

Lors des discussions entourant le développement de nouveaux projets, l'Arrondissement met de l'avant différentes pistes de solutions telles que l'ajout de stationnements pour les visiteurs à l'intérieur des projets, de stationnements de courte durée ou de stationnements tarifés accessibles au public. Ces solutions peuvent être des conditions dans le cadre d'autorisation de projets particuliers. Par ailleurs, les propriétaires ou les gestionnaires d'immeubles pourraient décider dès maintenant de mettre en place des solutions innovantes pour un meilleur partage des stationnements privés disponibles dans les immeubles. Des solutions technologiques existent sur le marché pour faciliter ce type de mutualisation.

### **3. Objet : Les organismes communautaires dans le secteur Griffintown**

*« À la Ville : n'y a-t-il pas lieu de mettre en place des organismes communautaires dans Griffintown? les besoins sont grandissants dans les logements sociaux et comme la population est grandissante, n'y a-t-il pas lieu de faire un sondage de besoin communautaire, social, et culturel ? »*

**Réponse :** L'Arrondissement évalue effectivement la possibilité de sonder dans les années à venir la population pour mieux définir les besoins futurs pour l'Arrondissement, mais également le secteur Griffintown. Nous travaillons également en collaboration avec la table de concertation de la Petite Bourgogne pour identifier les besoins communautaires de ce secteur en grande transition. Avec l'aménagement de nouveaux parcs et pavillons de parcs ainsi que la nouvelle école, l'Arrondissement disposera de nouveaux lieux afin d'animer les milieux de vie et proposer à la population de nouvelles activités de loisirs, culture, sports et actions communautaires.

### **4. Objet : Le pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois**

*« Le sous-sol sera sans doute utilisé entièrement pour l'équipement de réfrigération. Prévoyez-vous, au sous-sol, un espace de rangement pour des clubs sportifs et communautaires comme vous avez fait au pavillon du parc de La Vérendrye ? [...] Considérant la présence de la conduite principale d'aqueduc sous le parc, un agrandissement du sous-sol du pavillon du parc du côté nord et sud du bâtiment devrait être fait pour satisfaire les besoins des groupes communautaires et sportifs de l'arrondissement. Est-ce que cet agrandissement sera envisagé ? »*

**Réponse :** Dans un premier temps, effectivement, le sous-sol sera entièrement utilisé par le système de réfrigération de la patinoire. Par la nature des équipements qui s’y trouvent, le sous-sol sera exclusivement accessible qu’au personnel responsable de son entretien. Par ailleurs, la superficie du bâtiment a été étudiée par rapport au contexte et aux contraintes du site et il n’est pas possible d’augmenter ses dimensions. Par contre, d’autres parcs sont à aménager dans Griffintown, notamment le parc des Eaux-Cachées dans lequel est prévu un pavillon de plus grandes dimensions et qui saura aider à bonifier l’offre de locaux pour les groupes communautaires et sportifs.

#### **5. Objet : Le parc du Bassin-à-Bois**

*« Serait-il possible de déplacer les arbres de l’autre côté du passage piétonnier se rapprochant alors de l’édifice 315 rue Richmond (même commentaire pour l’édifice en face de l’arrière du 315 Richmond) afin de donner plus d’intimité aux résidents ? »*

**Réponse :** Ce n’est pas possible puisque le passage piétonnier constitue la limite des travaux et il est exclu de procéder à des travaux sur le domaine privé.

*« Est-ce que la patinoire ne pourrait pas être plus longue, puisqu’il y a une contrainte en largeur et qu’elle semble petite vu la densité du quartier ? »*

**Réponse :** La superficie de la patinoire a été finement étudiée et fait face aux contraintes que sont notamment les murs des anciens bassins. Il n’est pas possible d’allonger la patinoire pour les raisons suivantes : au nord, un espace doit être prévu pour l’accumulation de la neige lorsque la patinoire sera déneigée, et au sud, on doit prévoir un dégagement suffisant entre la patinoire et le pavillon.

#### **6. Objet : La place des Arrimeurs**

*« J’aimerais savoir s’il pourrait y avoir une surface gazonnée à la place des Arrimeurs? En effet, il y a tant de surfaces bétonnées dans Griffintown, que nous étouffons. De plus, il fait énormément chaud l’été en raison des nombreuses surfaces bétonnées. Pourrait-il y avoir beaucoup d’arbres? Une forêt clairsemée, à titre d’exemple. »*

**Réponse :** D’une superficie de près de 1050 m<sup>2</sup>, la place des Arrimeurs accueillera huit arbres, tous de moyen à grand déploiement (couronne d’une largeur de 8 m), permettant de profiter de l’ombre durant les chaudes journées d’été. Au centre, la place accueillera une œuvre d’art public. Avec tous ces éléments, une surface gazonnée plutôt que bétonnée n’aura que peu d’impact sur la température ressentie. Notons finalement que c’est plus d’une soixantaine d’arbres qui seront plantés sur la place et dans le parc, dans des conditions optimales pour assurer leur croissance et leur pérennité.

## 7. Objet : L'interface avec le parc linéaire du canal de Lachine durant l'hiver

« *Considérant le potentiel d'avoir une piste de ski de fond du long du canal de Lachine, prévoyez-vous l'implantation d'un éventuel segment de piste de ski de fond entre la rue des Bassins (près du pavillon du parc du Bassin-à-Bois et la propriété de Parcs Canada ? Si la [réponse] est affirmative, à quel endroit sera le tracé de la piste de ski de fond entre la rue des Bassins et la future piste de ski de fond située en rive gauche du canal Lachine? »*

**Réponse de Parcs Canada :** Parcs Canada reconnaît l'intérêt croissant que suscite le canal de Lachine durant l'hiver et s'engage à collaborer avec ses partenaires pour élargir l'offre récréative le long du canal de Lachine, y compris les activités hivernales comme la pratique du ski de fond. Il s'agit d'ailleurs de l'un des objectifs clés contenus dans le plan directeur du Canal-de-Lachine : [Plan directeur lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine, 2018 - Lieu historique national du Canal-de-Lachine](#)

À l'heure actuelle, Parcs Canada collabore déjà avec la Ville de Montréal, qui entretient un sentier d'hiver aménagé pour que les amateurs de plein air puissent pratiquer des activités comme la raquette et la marche en hiver. Aucun projet de traçage de pistes de ski de fond n'est prévu à court terme, mais nous sommes ouvert à développer un tel projet dans les années à venir.

**Réponse de l'arrondissement du Sud-Ouest :** Tel que mentionné par Parcs Canada, l'Arrondissement assume actuellement les opérations de traçage d'un sentier aux abords du canal dans le cadre du projet inter arrondissement de ski de fond du Grand Sud-Ouest. Pour le moment, il n'y a pas d'intention de modifier le parcours actuel pour permettre un accès au parc du Bassin-à-Bois.

## 8. Objet : Les berges du canal de Lachine

« *Est-ce que les berges du canal Lachine resteront accessibles aux citoyens en tout temps? Est-ce que les résidents des complexes immobiliers haut de gamme longeant le canal auront des privilèges d'accessibilité que les autres citoyens n'auront pas? Sera-t-il possible de privatiser les berges du canal Lachine dans l'avenir? Est-ce que la Ville de Montréal a mis en place des mesures afin que ça n'arrive pas ? »*

**Réponse de Parcs Canada :** Parcs Canada est responsable de préserver l'importance historique du Canal-de-Lachine, de protéger l'environnement le long du canal et d'offrir aux résidents locaux et aux visiteurs la possibilité de connaître et de profiter de ce trésor patrimonial au cœur de Montréal.

Rappelons que les sites de Parcs Canada, tel que le canal de Lachine, appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes et Parcs Canada travaille avec dévouement pour y offrir des expériences sécuritaires, enrichissantes et agréables. Afin que tous puissent jouir de ce site dans les années à venir, Parcs Canada et ses partenaires, tels la Ville de Montréal et ses arrondissements, misent sur l'accessibilité du lieu historique du Canal-de-Lachine.

**Réponse de la Ville de Montréal :** Dans le cadre du projet urbain Griffintown, la Ville réaménage les accès au lieu historique du Canal-de-Lachine comme cela est déjà fait pour les accès à partir des rues du Séminaire et Richmond. Par ailleurs, lors du développement de grandes propriétés en bordure du canal de Lachine, l'Arrondissement s'assure de l'aménagement de passages accessibles au public afin de multiplier les accès au canal de Lachine. C'est ce qui a été fait dans le cadre du Plan directeur pour le développement du site des Bassins du Nouveau Havre ou pour le projet au 50, rue des Seigneurs.

### **Complément d'information**

De plus, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) souhaiterait revoir la réponse donnée à la question de monsieur Pierre Marcoux, concernant le système de réfrigération de la patinoire.

#### **9. Objet : Échangeur de la chaleur provenant du système de refroidissement de la patinoire**

« Habituellement une patinoire réfrigérée a besoin de nombreux ventilateurs pour évacuer la chaleur produite lors du processus de réfrigération. Sur les esquisses architecturales, cet équipement de ventilation n'est pas montré. De plus, aucune trappe de ventilation pour aérer le sous-sol n'est montrée. Prévoyez-vous utiliser un système d'échangeur à l'eau comme système de refroidissement de la patinoire? Si oui, l'eau chaude sera rejetée dans les égouts ou le canal Lachine? Sachez qu'un rejet d'eau chaude dans le canal n'est pas recommandé pour des raisons de sécurité publique. Le maintien de la couverture de glace du canal Lachine est important. Veuillez, svp, décrire brièvement le mode de refroidissement de la patinoire et confirmer qu'il n'y aura pas de rejet d'eau chaude dans le canal Lachine. »

**Réponse :** Le condenseur du système de réfrigération de type échangeur à plaque contenu à l'intérieur du local technique rejette sa chaleur dans un réseau d'eau glycolée. La boucle d'eau glycolée est à son tour refroidie à l'aide d'un refroidisseur de fluide équipé de ventilateurs axiaux. Le refroidisseur, situé à l'extérieur, est abrité (murs et toit) d'un revêtement de lattes de bois muni d'interstices suffisamment grands pour permettre la circulation d'air permettant le rejet de chaleur. Cela explique pourquoi les ventilateurs ne sont pas visibles sur les esquisses.

Il était hors de question dès la conception préliminaire de rejeter la chaleur du système de réfrigération au fil du courant du canal de Lachine pour des motifs pécuniaires, d'entretien et principalement environnementaux.

## 10. Programmation des parcs dans Griffintown

Enfin, le SUM s'est engagé à fournir les documents qui ont fait suite aux exercices d'idéation sur la programmation des parcs dans Griffintown. L'ensemble des informations sur la démarche participative qui a eu lieu en 2018 est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.realisonsmtl.ca/griffintown> et les rapports peuvent y être téléchargés. Notons que cette démarche concernait le parc des Eaux-Cachées (parc A), la place William-Dow (parc B) et le parc Mary-Griffin (parc C).